

# 97150

Vendredi  
Friday  
3  
Avril  
April  
2020

#396

 **SAINT MARTIN** • **SINT MAARTEN** 

VOTRE BI-HEBDO DE L'INFO • YOUR TWICE WEEKLY HERALD

 0590 27 74 61  empreintesxm@orange.fr  le97150.fr   le97150

# QUARTIER D'ORLÉANS EN MODE SOLIDARITÉ



page 02

**Bac et brevet,  
reprise de l'école...  
les incertitudes**

page 03

**Les dernières mesures  
et informations  
à connaître**

pages 04, 05 & 06

**Masques :  
nos tutos  
choisis**

page 07

Multi  
**CHANGE**  
Change & services

RUE KENNEDY 8H00 - 12H00	HOPE ESTATE 8H00 - 12H00
-----------------------------	-----------------------------

**Western Union**

RUE KENNEDY 8H00 - 12H00	HOPE ESTATE 8H00 - 12H00
-----------------------------	-----------------------------



★ **TRAITEMENT ANTI TERMITES**  
Cell : 06 90 62 44 20

**ATLANTIC PEST CONTROL**  
APC-SXM.COM

- Désinsectisation ★
- Traitement anti termites ★
- Désinfection ★
- Dératisation ★

# 97150

 **SAINT MARTIN** • **SINT MAARTEN** 

VOTRE BI-HEBDO DE L'INFO • YOUR TWICE WEEKLY HERALD

édité par la société Empreinte  
4 ZAC de Bellevue - 97150 Saint Martin  
E-mail : empreintesxm@orange.fr  
Tél : 0590 27 74 61 - www.le97150.fr  
IMPRESSION DAILY HERALD : 2500 exemplaires  
N° ISSN 2553-4297

**SERVICE RÉDACTION :**  
**Rédactrice en chef :**  
Valérie Daizey 0690 678 278  
redaction@empreintesxm.net  
Ann Bouard 0690 54 06 06

**SERVICE RÉDACTION SOIRÉES**  
Michel Coubard 0690 65 58 85

**SERVICE MAQUETTE :**  
Alexandra Froissant / alex@empreintesxm.net

**DISTRIBUTION :**  
Christophe Agar 0690 88 82 47

**SERVICE COMMERCIAL :**  
Auréli Soucy 0690 56 51 09  
Mathieu Abdallah 0673 65 07 96

**ADJOINTE À LA PUBLICATION**  
Tancrede Demont 0690 65 59 82

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**  
Slobodan 0690 622 822 / slobo@empreintesxm.net



**FACILITEZ-VOUS LA VIE !  
VENEZ CHEZ CADISMARKET !**

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
durant la période de confinement  
Lundi - Dimanche  
7:00 - 18:00

**3 MAGASINS** BAIENETTLE • SANDYGROUND • BAIE ORIENTALE

 **CADISmarket**  
La Proximité au Meilleur Prix !



QUARTIER D'ORLÉANS EN MODE SOLIDARITÉ

# Une vie de confinement ... à Quartier d'Orléans

La population de Quartier d'Orléans avait fait preuve de beaucoup d'élan de solidarité après le passage d'Irma. Aujourd'hui, l'esprit d'entraide semble souffler à nouveau sur cette partie de l'île. Entretien avec Marie-Paule Rousseau-Cornette, Présidente de l'association CSI.



Depuis dix-huit jours c'est le silence qui règne en maître sur Quartier d'Orléans et ... le chant des oiseaux! Pas un seul scooter en vue, les voitures sont rares, deux ou trois au plus chaque heure, aucun attroupelement nulle part. Le temps semble s'être arrêté. La population a renoué avec les pratiques d'autrefois et comme elle sait si bien le faire, et l'a déjà prouvé en cas de coup dur, avec la solidarité.

encourage à devenir de vrais héros dans cette lutte contre le virus. Elle garde le contact avec ceux qui fréquentent le CSI, et beaucoup d'autres encore, et elle ne compte pas son temps pour leur apporter son aide, comme chaque jour pour les devoirs, via WhatsApp.

## LES MÉTHODES DE GRAND-MÈRES REMISES AU GOÛT DU JOUR

Marie-Paule Rousseau regrette cependant qu'aucune action de prévention n'ait été faite dès le début de la crise. Les forces de l'ordre sont présentes pour verbaliser en cas de non-respect du confinement, mais la population n'était pas préparée à tout cela. La situation a donc permis de prendre conscience qu'il faut vivre autrement, réapprendre à se nourrir aussi.

Alors les recettes de grand-mères ressortent des tiroirs et les échanges des bonnes vieilles tisanes (le gros thym pousse à profusion) ou autres concoctions, comme l'Aloé véra et l'alcool pour remplacer le gel désinfectant, font à nouveau partie du quotidien. C'est un jeûne prolongé qui s'est naturellement imposé et qui contribue à ce que tout le monde apprenne à vivre à nouveau plus sainement.

## LE TROC COMME MONNAIE D'ÉCHANGE

Quand on n'a rien, il faut savoir partager et rien de mieux que le troc pour pouvoir subsister. Quelques personnes ont décidé de renouer avec une tradition séculaire de l'île, la fabrication des Journey Cakes, ces fameux petits beignets du petit-déjeuner. Chaque jour, elles les distribuent au reste de la population, consciencieusement, en prenant soin de respecter les gestes barrières. Et comme à Quartier d'Orléans, tout le monde se connaît, rien de plus facile que de mettre sous le porche de ceux qui en ont besoin. Chacun a appris comment les récupérer, enlever et désinfecter les emballages.

D'autres, ceux qui ont la chance d'avoir un terrain ou un bout de jardin, ont repris le travail de la terre et échangent leur plants de légumes. Marie-Paule avait lancé trois projets dans le domaine de l'agriculture avant la crise et certains avaient débuté. Une chance, car aujourd'hui ils ramassent leur premières récoltes et peuvent en faire profiter les autres. Ce système du troc qui s'instaure peu à peu est intéressant et remet en cause les

habitudes de consommation ... un changement que Marie-Paule voudrait bien voir perdurer.

## UNE AUTARCIE QUI A SES LIMITE

Mais malgré toute la bonne volonté de la population, il y a des situations difficiles à gérer. Le manque de nourriture qui commence à se faire sentir dans certaines familles, et pour lequel Marie-Paule Rousseau a décidé de faire appel à la CTOS et au pôle solidarité et famille de la Collectivité afin que des repas puissent être distribués. Son souhait serait également qu'un service d'assistantes sociales soit mis en place : non pas un simple numéro d'appel mais que les familles soient contactées pour aborder les problèmes rencontrés tels que la violence, bien souvent un tribut à payer lors de situations extrêmes, la scolarité des enfants et des adolescents, etc. Un point inquiète aussi Marie-Paule Rousseau, cette épidémie de dengue qui touche déjà certains habitants, et qu'il faudrait aussi enrayer en désinfectant les rues et les abords des maisons. Autant de choses que la population seule, recluse dans les habitations ne peut gérer.

Mais malgré tout cela, Marie-Paule Rousseau-Cornette a retrouvé un peu d'espoir, car elle est sûre que « si la population continue comme cela, il y aura beaucoup, beaucoup de vie de sauvées ! » Depuis toujours elle exhorte les jeunes à être acteurs de leur quartier, aujourd'hui, eux mais aussi le reste de la population, sont acteurs de leurs vies.

A.B

## UN CONFINEMENT RESPECTÉ, BRAVO LES JEUNES !

La boulangerie, la pharmacie et deux supérettes sont encore ouvertes, mais tous les autres commerces ont tiré le rideau. Bars et restaurants sont fermés et aucun ne fait, sous le faux prétexte d'aider, de la vente à emporter.

Marie-Paule Rousseau constate que c'est la première fois qu'elle n'entend aucun bruit et qu'elle ne voit aucun jeune dehors. Même les plus petits ont délaissé leurs vélos. Les parents respectent le confinement et avec eux leurs enfants. Les jeunes ont été les premiers à montrer l'exemple et ce sont les personnes âgées que l'on voit le plus souvent dans les rues, sous prétexte d'aller à la pharmacie chercher des médicaments. C'est donc aux plus jeunes qu'incombe la délicate mission de les convaincre de rester chez eux. Les rôles se sont inversés, et Marie-Paule les





## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

# Grande incertitude sur la date de réouverture des écoles

**Annoncée pour le 4 mai prochain, la réouverture des écoles pourrait être à nouveau repoussée.**

**Les décisions au niveau du pouvoir central sont prises quasi au jour le jour, et la date de reprise de la scolarité reste suspendue à l'évolution de la pandémie.**

**Le Ministre de l'Education Nationale devrait annoncer aujourd'hui certaines décisions, dont celles concernant les modalités d'organisation du prochain baccalauréat.**

**Le contrôle continu devrait être l'une des formules privilégiées pour le cru 2020.**

**D**epuis près de trois semaines, les élèves et les étudiants sont censés faire l'école à la maison. Une continuité pédagogique somme toute difficile à organiser et faire respecter en tous points ; de nombreux élèves et leurs familles n'ayant pas accès à des solutions numériques. En début de semaine, le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer annonçait qu'au niveau national, « ce sont entre 5 et 8% des élèves dont le lien a été perdu avec leurs enseignants ».



## ENQUÊTE DE REPÉRAGE DES INJOIGNABLES

Les services de l'Education à Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont travaillé à faire des repérages du nombre d'élèves n'ayant pas de solution numérique, à savoir une tablette ou un ordinateur et l'accès à Internet afin de se connecter aux différentes applications mises en place, Pronote ou le CNED. « De ce repérage réalisé sur les classes de CM2 pour le 1er degré et les classes de 3e et de terminale pour le second degré, il est apparu que 40% des élèves des écoles primaires et élémentaires n'ont pas de solution d'accès au numérique; ce ratio est de 30% pour les collégiens et tombe à 20% pour les lycéens », nous relaie le vice-recteur pour les deux Iles du Nord, Michel Sanz. « Toutefois, quasiment tous les élèves ou leurs familles possèdent des téléphones cellulaires, ceux-là peuvent être joints par leurs enseignants. Nous ajustons ce repérage par une autre enquête afin de connaître précisément les élèves qui ne sont nullement joignables, ni par Internet, ni par téléphone. Cette enquête devrait être clôturée en cette fin de semaine et nous mettrons en place des dispositifs pour reprendre contact avec ces élèves », complète Michel

Sanz qui assure cependant que « globalement, cela se passe plutôt bien pour la majorité des élèves », relevant que le taux de connexion à l'application Pronote a augmenté de près de 95% par rapport à la période précédente au confinement.

Le problème se poserait plus pour des élèves du lycée professionnel, notamment ceux qui résident en partie hollandaise, et qui sont difficilement joignables. Défaut de connexion ou de matériel informatique, mais aussi manque de motivation de la part de certains d'entre eux...

## CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE DES SERVICES DE L'EDUCATION

Depuis le 16 mars dernier, date de fermeture officielle des écoles afin de lutter contre la propagation du Covid-19, les élèves sont confinés au sein de leurs foyers.

Ils reçoivent par Internet les cours et doivent rendre des devoirs. Michel Sanz insistait sur le fait que pour ceux qui n'auraient pas de solution numérique, ils doivent impérativement se mettre en contact avec leurs enseignants. Des

rendez-vous hebdomadaires sont organisés par les enseignants, en respectant les consignes sanitaires et les mesures barrières, pour venir récupérer les cours. Le site Internet du service de l'Education dans les Iles du Nord a déployé une plateforme spéciale qui s'enrichit de jour en jour. Outre des ressources pour travailler à la maison ou se divertir, on y trouve des conseils, des témoignages d'enseignants... Toutes des informations utiles aux élèves, à leurs parents et aux enseignants. [https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/de\\_la\\_maternelle\\_au\\_lycee\\_des\\_ressources\\_pour\\_travailler\\_a\\_la\\_maison\\_et\\_se\\_divertir\\_aussi](https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/de_la_maternelle_au_lycee_des_ressources_pour_travailler_a_la_maison_et_se_divertir_aussi)

## EXAMENS DE FIN D'ANNÉE : DIFFÉRENTS SCÉNARIOS POSSIBLES

Les décisions quant au prochain retour des élèves sur les bancs de l'école et quant aux modalités d'organisation des épreuves du baccalauréat devraient être détaillées aujourd'hui. Le ministre a toutefois déjà annoncé que plus le retour en classes se fera tardivement, plus il sera difficile d'organiser les épreuves écrites du

bac ou du brevet. Il a déjà indiqué que "La totalité des écrits du bac n'aura pas lieu", reste à savoir quelles sont les épreuves écrites qui seront maintenues et comment va se dérouler concrètement ce nouveau bac. Si, comme annoncé en début de la période de confinement, les écoles rouvraient le 4 mai prochain, le baccalauréat pourrait avoir lieu comme prévu, mais très certainement un peu plus tard, aux environs de fin juin.

En revanche, si la situation perdure, on peut imaginer que les lycées restent fermés et que ce soient les notes du contrôle continu qui permettent d'évaluer si l'élève aura ou non son diplôme. Certains syndicats évoquent qu'il serait possible d'opter pour une seule épreuve écrite en fin d'année. Incontestablement, il y aura des aménagements, tout le monde en convient à l'Education Nationale.

Et le premier ministre Edouard Philippe l'a confirmé hier soir, lors d'un exercice de questions-réponses face aux journalistes : « Il va falloir organiser les épreuves (du bac) sur un mode totalement neuf, et ce qui est sûr, c'est qu'il y aura une bonne dose de contrôle continu ».

## PAS DE REMISE EN CAUSE DE LA PÉRIODE DES VACANCES D'ÉTÉ

Alors qu'une fake news circulait ces derniers jours sur les réseaux sociaux, en l'état un faux courrier émanant du Ministère de l'Education, expliquant que pour cette année, les vacances d'été seraient réduites au seul mois d'août, Jean-Michel Blanquer a rappelé que « les vacances d'été seront maintenues » avec « des colonies de vacances éducatives » et « des modules scolaires gratuits », démentant ainsi formellement cette fausse information. **V.D.**

# Covid-19 : Les dernières mesures et informations en bref

## Bilan contamination Iles du Nord, Sint Maarten et Guadeloupe au au jeudi 2 avril 2020

**Saint-Martin :** Le bilan sanitaire au 2 avril restait inchangé par rapport à celui de la veille : soit 14 cas toujours actifs sur 22 cas recensés depuis le début de l'épidémie (5 personnes guéries, 2 personnes décédées et 1 personne rapatriée dans son pays). Parmi les 14 cas actifs, 7 personnes sont hospitalisées et 7 personnes sont en confinement à leur domicile.

**Saint Barthélemy :** Comme le bilan sanitaire du mercredi 1er avril, Saint-Barthélemy compte toujours 3 cas actifs ; 3 personnes sont été déclarées officiellement guéries.

**Sint Maarten :** En revanche, au sud de l'île, le bilan s'alourdit, portant à 18 le nombre de cas actifs (14 hommes et 4 femmes). 104 personnes présentant des symptômes sont placées en isolement, 64 tests ont été effectués et 7 restent dans l'attente des résultats. Sint Maarten a déploré mardi son premier décès, une personne qui était en confinement à son domicile.

**Guadeloupe :** Hier, jeudi 2 avril, la Guadeloupe comptait 128 cas confirmés de coronavirus, soit 3 de plus que la veille. Parmi ces cas confirmés, 31 patients sont hospitalisés, dont 7 sont en réanimation. 24 personnes au total étaient déclarées guéries par les infectiologues.

A noter qu'un couvre-feu de 20h à 5 h a été décrété sur l'ensemble du territoire guadeloupéen depuis le mercredi 1er avril, ce jusqu'au 15 avril, 5 h.

**Suivez l'évolution quotidienne du bilan sanitaire sur notre page Facebook Le 97150**

## Organisation de la Police Territoriale

La Police Territoriale est mobilisée sur le terrain quotidiennement. Un accueil téléphonique a été mis en place pour le public : 05-90-29-56-21 ou 05-90-29-56-23.

Le rôle des policiers territoriaux lors des patrouilles quotidiennes est de rassurer la population et de l'informer sur la mise en application des arrêtés préfectoraux et territoriaux et le respect des mesures de confinement liées au COVID-19.

**Ainsi la police territoriale est chargée de :**

- Vérifier que toute personne circulant sur la voie publique détienne son attestation de déplacement
  - Prises de contact avec la population et vérifications des consignes de distance dans les commerces autorisés à exercer.
  - Rappeler l'interdiction de tout rassemblement autour des restaurants et autres commerces ouverts
  - Rappeler l'interdiction d'accès aux plages jusqu'à nouvel ordre
  - Distribution des attestations de déplacement et expliquer la nécessité d'un tel document et les risques de verbalisation pour non-respect de la réglementation
- La Police Territoriale continue ses missions habituelles :



- Le respect du stationnement sur la voie publique
- L'occupation illégale du domaine public
- Les rondes et les patrouilles autour des bâtiments publics
- Les patrouilles pédestres afin de renseigner et rediriger les administrés
- Le contact avec l'école Emile Choisy qui accueille actuellement 04 enfants de parents engagés dans la gestion de crise
- Les patrouilles conjointes avec la gendarmerie dans le cadre de la convention PT/GEN

La police territoriale effectue également ses missions de surveillance dans les zones prédéfinies par le Plan Territorial de Sauvegarde : Saint-Louis, Cripple Gate, Friar's Bay, Morne Valois, Colombier, Concordia, Spring, Hameau du Pont, Agrément, Galisbay, Marigot, Bellevue, Sandy Ground jusqu'aux Terres-Basses. Les policiers territoriaux sont tous porteurs de gants et de masques de protection pendant leurs missions de service public. Ces consignes de protection sont rappelées à chacun de nos policiers quotidiennement lors de la prise de service.

**NOMBREUX MODÈLES D'IMPRIMANTES DISPONIBLES**

**-30%**  
sur le PAPIER COULEUR A4 80 GR CLAIREFONTAINE 500 feuilles

**LIVRAISONS POSSIBLES POUR LES PROFESSIONNELS**

**Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h30**

**ZAC DE BELLEVUE**  
05 90 29 84 99  
Email : [contact@bv-caribbean.com](mailto:contact@bv-caribbean.com)

**ZAC DE HOPE ESTATE**  
09 76 02 32 53  
Email : [bv-hope.estate@gmail.com](mailto:bv-hope.estate@gmail.com)

## Librairie des Isles

Librairie Générale et Scolaire  
Papeterie - Presse

**Nous sommes OUVERTS du lundi au vendredi le matin**

Centre d'affaire Llobregat, Concordia (à côté de la pharmacie)  
Tél 05 90 87 48 70

**LIBRAIRIE  
PAPETERIE  
PRESSE  
TIMBRES...**

## La collectivité de Saint-Martin met en place un pacte de solidarité en faveur des personnes les plus vulnérables; un numéro unique: 0590 29 13 10

Garantir la sécurité alimentaire, le soutien aux personnes vulnérables et lutter contre l'isolement, un numéro unique à votre disposition, du lundi au vendredi, de 8h à 15h : 05.90.29.13.10

Pour faire face à l'épidémie de Coronavirus - Covid-19, la Collectivité de Saint-Martin, les services de l'Etat et nos associations renforcent les services de proximité pour les personnes vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité.

La Collectivité de Saint-Martin compte sur la solidarité de chaque saint-martinois dans ce contexte de crise pour relayer cette information au plus grand nombre.

Merci de partager l'information sur les réseaux sociaux et d'en parler autour de vous. Vous connaissez dans votre entourage ou dans votre voisinage une personne dans l'incapacité de se déplacer pour faire ses courses de première nécessité et d'hygiène ou pour récupérer des médicaments à la pharmacie ? Vous connaissez une personne en grande précarité ?

Contactez-nous au 0590 29 13 10 !

1- Pour protéger les personnes dans l'incapacité de se déplacer, la Collectivité de Saint-Martin met en place, avec ses partenaires,

un service de livraison à domicile gratuit et accessible.

Ce service de portage permet de livrer à domicile des médicaments sur ordonnance et des produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité, une fois par semaine.

Vous réglez uniquement le coût de vos achats.

Pour bénéficier de ce service public, vous devez joindre :

- L'association COBRACED : Permanence téléphonique au 06.90.17.31.26 (de 8h à 15h).

- L'association SANDY GROUND ON THE MOVE INSERTION : Permanence téléphonique au 06.90.88.89.13 (de 8h à 12h).

- La Collectivité et la CTOS vous proposent aussi un repas chaud pour la somme de 3.50€.

Ce service de livraison est ouvert du lundi au dimanche, en contactant le 0590 29 13 10

- Vous êtes dans une situation précaire et sans ressources, la Collectivité de Saint-Martin peut vous allouer un colis alimentaire et de première nécessité chaque semaine ou vous faire bénéficier des repas auprès du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), après évaluation de votre situation sociale.

## L'accompagnement enfance et familles

La Protection Maternelle Infantile située à la Maison Solidarité et Familles (MSF) de Concordia est ouverte, du lundi au vendredi, de 8h à 12h sur rendez-vous, en contactant le : 05.90.87.93.22

La PMI assure le maintien des consultations, le suivi des couches pathologiques et le suivi des nourrissons de moins d'un mois, ainsi que la vaccination des nourrissons.

La PMI participe à la gestion du dispositif de garde d'enfants de moins de 3 ans, en concertation avec la CAF et la Préfecture de Saint-Martin Saint-Barthélemy.

L'Aide Sociale à l'enfance a mis en place une astreinte 24h/24h, avec des référents disponibles par téléphone et un accompagnement soutenu des assistants familiaux en contactant le 05.90.29.13.10

La Collectivité a renforcé la protection physique et sanitaire des enfants et des familles en dotant les professionnels (assistants familiaux et assistants maternelles en structure d'accueil) de matériels de protection, gants, masques et gel hydroalcoolique.

La Collectivité de Saint-Martin vous invite à contacter le 05 90 29 13 10 pour signaler toute personne dans une situation de précarité.

## La préfecture lance un appel aux dons pour collecter de l'eau oxygénée afin de fabriquer sur place du gel hydroalcoolique

Les professionnels de la coiffure qui détiennent des stocks d'eau oxygénée et souhaiteraient en faire des dons, sont invités à contacter la préfecture. Ces dons permettraient de fabriquer localement de fabriquer du gel hydroalcoolique.

## Accompagnement des entreprises locales

Suite aux annonces du président Daniel Gibbs sur les dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté, mis en place par la Collectivité de Saint-Martin dans le contexte de crise Covid19, la Collectivité informe qu'elle procède actuellement à la mise en œuvre des modalités d'application localement.

Les formulaires et notices relatifs à ces dispositifs sont en cours de préparation et seront mis à la disposition des entreprises sur le site internet de la collectivité [www.com-Saint-Martin.fr](http://www.com-Saint-Martin.fr) d'ici la fin de cette semaine.

# SUPER



## Howell Center Hope Estate

### OFFRE SPÉCIALE CHOCOLATS

du vendredi 3 au lundi 13 avril\*

Par tranche  
de 20€ dépensés sur  
les chocolats de Pâques

# 10€

OFFERTS EN  
BONS D'ACHAT \*\*

\* Selon ouverture de votre magasin.

\*\* Bon d'achat utilisable du 03/04/2020 au 31/05/2020 (selon ouverture de votre magasin) pour un panier minimum de 50€. Bon d'achat non remboursable non cumulable avec un autre bon d'achat et utilisable en une seule fois dans le magasin émetteur (hors presse, librairie, cartes cadeaux U, services, gaz et carburant). Offre spéciale valable en magasin et en drive.

Commerçants autrement

Coopérative U - 31 rue Malherbe - 97150 Saint-Martin - 0590 29 13 10 - www.com-saint-martin.fr

## Le marché aux poissons reste ouvert



En lien avec la Collectivité de Saint-Martin, la Préfecture a décidé de maintenir ouvert le marché aux poissons sur le Front de mer, boulevard de France, à Marigot, à la condition que les gestes barrières soient strictement respectés. Il est INDISPENSABLE de respecter les mesures barrière et de distanciation.

Les contrôleurs du marché s'assurent de la mise en place de barrières délimitant la surface du marché, en lien avec le service technique de la Collectivité de Saint-Martin. Chaque commerçant doit organiser la vente de façon à ce qu'une distance de 1 mètre minimum soit respectée entre le vendeur et le client et entre chaque client. Le nombre de personnes accédant simultanément aux étals est limité et encadré par la Police Territoriale chargée de faire respecter les mesures barrière et de distanciation. Respectez ces consignes ! Il en va de la sécurité et de la santé de tous !

Les mesures de confinement ont été renforcées pour éviter la propagation du virus Covid-19 et sauver des vies. Tous les déplacements sont interdits jusqu'au 15 avril 2020, exceptés pour se rendre chez un médecin ou effectuer des achats alimentaires. Ces sorties de première nécessité sont limitées à une heure par jour et dans un rayon de 1 kilomètre autour de son domicile. Il convient de privilégier les commerces de proximité, du côté français de l'île.

## Plateforme riposte covid-19

« ce sont aussi des psychologues a votre écoute »

L'ARS et sa plateforme proposent un accompagnement coordonné par la Cellule d'urgence médicopsychologique destiné aux professionnels de santé et au grand public. Composée d'opérateurs d'accueil, d'infirmiers, de médecins et de sages-femmes, la plateforme téléphonique RIPOSTE répond aux questions de la population liées au Coronavirus.

Elle dispose également d'une cellule de soutien psychologique, rassemblant des psychologues et des psychiatres. En cette période exceptionnelle de lutte contre la pandémie, l'ARS et sa plateforme proposent un ac-

compagnement destiné :

- Aux particuliers ressentant de l'anxiété et des difficultés à vivre cette période de confinement, notamment sur le plan des relations familiales mais également des comportements addictifs (alcool et stupéfiants) ;
  - Aux professionnels de santé, impliqués en première ligne dans la gestion de cette crise sanitaire, confrontés à la détresse et à la souffrance des patients et qui peuvent ressentir le besoin de parler, sans jugement, à un autre professionnel.
- Des professionnels sont à leur disposition et à leur écoute pour échanger, partager leurs

vécus et, si cela est possible, trouver des solutions.

La plateforme régionale RIPOSTE - joignable au 0590 99 14 74 - est ouverte du 7 jours sur 7, de 8h à 18h.

L'ARS remercie l'ensemble des volontaires et des partenaires mobilisés sur cette plateforme qui porte assistance à la population : CPAM, Croix-Rouge, Rectorat, CHUG, EPSM, CHBT, GIPRAPSEG, EREGIN, URPS, Conseil Départemental, CHDB, CHLCF, Hôpital de ST BATH, CHMS, Centre hospitalier Marie Galante, Ordre des médecins.

## Mise a disposition d'un dispositif numérique d'attestation de déplacement disponible dès lundi 6 avril

Dans le cadre des mesures de confinement, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, annonce la mise à disposition d'un dispositif numérique d'attestation de déplacement dérogatoire, en complément du dispositif papier toujours valide. Ce service sera accessible en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur. Le dispositif sera accessible dès le lundi 6 avril 2020.

### Ses objectifs premiers sont :

- pour les concitoyens : fournir une nouvelle capacité de production de l'attestation simple et sûre ;
- pour les forces de l'ordre : sécuriser le contrôle au travers d'une capacité de lecture à distance des informations figurant sur le document, par lecture d'un QR Code.

Le formulaire disponible en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur permettra de renseigner les informations relatives à l'identité, l'adresse, le motif de la sortie, ainsi que la date et l'heure.

Un fichier PDF comprenant l'ensemble des informations et à l'image de la version papier est alors généré.

Ce document comporte automatiquement un QR Code compre-

nant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté sous forme numérique lors d'un contrôle grâce à un smartphone ou à une tablette numérique. Ce service n'est pas un traitement de données personnelles. C'est une traduction fidèle du dispositif déclaratif au format papier : aucune donnée saisie n'est transmise aux serveurs du Gouvernement.

Les données saisies servent uniquement à générer localement, sur l'appareil de l'utilisateur, l'attestation sous forme numérique. Ce service a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap, en appliquant les règles définies par le référentiel RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations). Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile (smartphone ou tablette) au travers d'un navigateur relativement récent. La solution du formulaire est en effet parue plus simple à utiliser pour le plus grand nombre et permet de faciliter les éventuelles mises à jour au cas où l'attestation viendrait à évoluer.

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

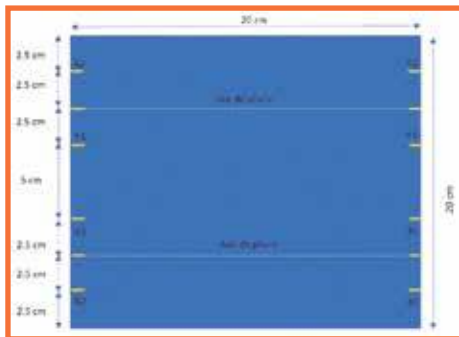


PRATIQUE

# Chacun son masque !

On vous en parlait dans notre dernière édition, les masques sont au cœur de la polémique et cette semaine celle-ci n'a cessé de s'amplifier. Alors, partant du principe que le port du masque, s'il est considéré comme inutile par certains, ne peut pas nuire à notre santé, voire bien au contraire, on les fabrique soi-même pour se protéger

Deux options peuvent être envisagées : le masque en tissu pour les personnes qui disposent d'une machine à coudre ou l'option dépannage avec des matériaux que l'on a tous à la maison. Mais attention, si les masques barrières apportent une protection supplémentaire (aux personnes saines), ils sont juste un complément des gestes barrières et des mesures de distanciation, qui elles, doivent toujours être appliquées.



## LES RECOMMANDATIONS DE L'AFNOR

L'Agence Française de Normalisation (AFNOR), devant la multiplication des tutos ou autres conseils parfois douteux sur le net, a pris l'initiative de produire gratuitement un document de référence pour la fabrication de masques. Validées par 150 experts, les recommandations sont destinées aux industriels, mais le document comporte aussi des modes d'emploi détaillés pour les particuliers avec des patrons au format à télécharger, des indications pour le choix des matériaux et des conseils d'entretien ([www.afnor.org](http://www.afnor.org)).

## LE MASQUE BARRIERE À DEUX PLIS

Il faut : 2 carrés de 20 x 20 cm de tissu 100% coton de maillage assez serré (c'est-à-dire

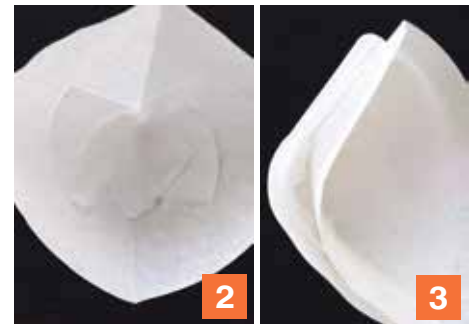
assez épais, on ne doit pas voir à travers), mais souple pour bien épouser la forme du visage, 40 cm de fil élastique, des ciseaux, du fil, 1 morceau de fil de fer de 12 cm, 1 fer à repasser, 1 machine à coudre.

Pour la réalisation du masque : superposer les deux carrés de tissus envers contre envers et surfiler les bords des 4 côtés (point zigzag assez serré). Marquer les plis en superposant A1 sur A2, puis B1 sur B2 et les fixer au fer à repasser. Faire un rentré de 1 cm sur chaque longueur du masque, maintenus par des épingles. Insérer le petit fil de fer sur la longueur supérieure du masque. Couper 2 élastiques de 20 cm chacun, insérer chaque extrémité dans chaque rentré. Coudre les deux longueurs en fermant les côtés pour maintenir l'élastique.

Il est possible, pour ceux qui le souhaitent, d'insérer un filtre à l'intérieur du masque. Après 4h d'utilisation maximum, le filtre est à jeter et il faut laver le masque à la machine à 60°C et le faire sécher immédiatement. Pour plus d'effi-

cacité il est recommandé de le repasser à haute température avec vapeur avant une nouvelle utilisation. Un tuto sur Youtube reprend toutes ces indications de manière simplifiée : L'Atelier des Gourdes.

## LE MASQUE « BEC DE CANARD »



Attention ce masque n'est utile que s'il est muni de gazes stériles, car le filtre à café seul n'est pas suffisant pour filtrer (10 à 15 microns maximum) les bactéries quelles qu'elles soient. Il ne doit pas être porté plus de 3h et est à usage unique. Il faut le retirer, sans le toucher, en le prenant par les élastiques et le jeter immédiatement.

Pour ce masque de dépannage, dont la technique a néanmoins été communiquée par un médecin-chirurgien, il peut être confectionné de manière express, il faut : 2 filtres à café (taille N°4), 2 élastiques ou un morceau d'élastique de 40 cm, 2 gazes stériles, 1 agrafeuse (photo 1).

Poser au fond du premier filtre les deux gazes stériles en les superposant l'une sur l'autre (photo 2). Placer le second filtre à l'intérieur du premier (photo 3). Agraffer de chaque côté les élastiques (photo 4).

Pour toutes les couturières, la confection de masques en tissu est un bon moyen de tuer le temps en cette période de confinement, et l'occasion d'aider tous ceux qui sont dans l'obligation de travailler ... alors, cousez et faites-en don ! A.B



PRATIQUE

## Et les gants : fausse ou bonne idée ?

C'est le premier réflexe qui vient à l'esprit, notamment lorsque l'on va faire ses courses, mettre des gants pour se protéger du virus. Mais est-ce bien utile ?

Pas tant que ça, et les médecins du monde entier sont assez unanimes sur le sujet : le port des gants donne l'illusion d'être protégé et sans s'en rendre compte on oublie les bons gestes comme celui de ne pas porter ses mains au visage. La peau constitue une barrière naturelle. Le virus n'infectera pas l'organisme tant qu'il n'est pas en contact avec les muqueuses. Alors mieux vaut se concentrer pour ne toucher son visage, vingt fois par heure c'est la moyenne, et se laver les mains après le passage au supermarché.

D'autres gestes peuvent être utiles pour faire les courses, comme de remplir directement ses propres cabas si la charge n'est pas trop lourde, se désinfecter les mains avec une lingette ou un gel en patientant à la caisse et renouveler l'opération après avoir réglé ses achats ... et surtout se laver les mains à l'eau savonneuse en rentrant chez soi et à nouveau après avoir nettoyé et rangé ses courses. Au retour des courses, on pense aussi à se déchausser avant d'entrer à l'intérieur, on enlève tous les cartons et les plastiques inutiles, on

nettoie les packs de lait, yaourts ou autres produits frais avec un essuie tout humide avant de les mettre au réfrigérateur, on lave à l'eau en les frottant les fruits et les légumes. Pour les conserves, pâtes, biscuits, etc, la quantité de virus potentiellement présente sur les emballages va disparaître au bout de quelques heures ou quelques jours ; inutile donc de les laver, sauf si on a l'intention de les consommer dans les heures qui suivent l'achat ... et on se relave les mains !

A.B



# Atelier Récré-actif : A vos couleurs !

Avec la complicité artistique d'ESPA et pendant cette période de confinement, le 97150 vous offre cet espace récré-actif pour apprendre à vos enfants, et pourquoi pas aussi à vous-même, en toute simplicité, à reproduire des animaux, des objets, des fruits, tous singuliers de nos latitudes ...

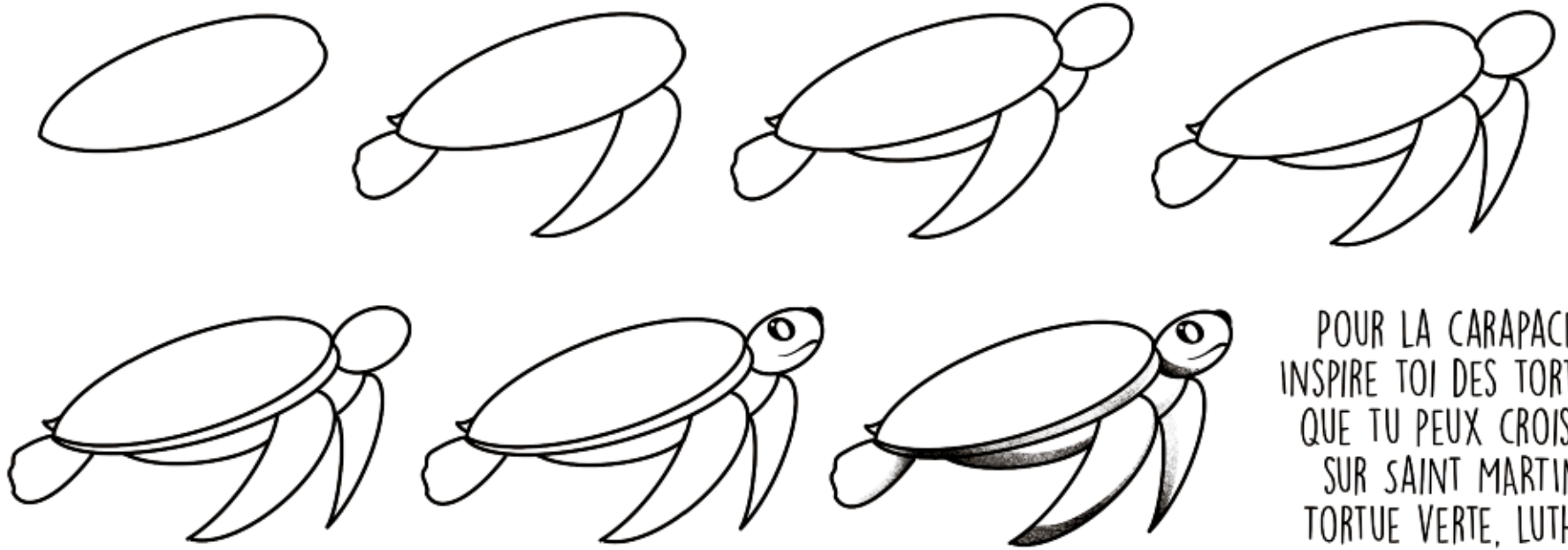
**DANS CE NUMÉRO, APPRENEZ EN 6 ÉTAPES, À DESSINER L'UNE PARMIS LES JOLIES TORTUES QUI VIVENT ET NAVIGENT DANS NOS EAUX.**

Et laissez vaquer votre esprit créatif pour le coloriage, puis pour replacer vos tortues dans l'espace de la petite île, une fois que vous l'aurez également coloriée et agrémentée selon vos envies et votre imagination.

Conservez bien précieusement les œuvres de vos enfants et les vôtres, car après la période de confinement, nous organiserons une exposition de toutes celles-ci.

*Vous retrouverez dans l'édition de vendredi prochain le nouveau dessin à reproduire, concocté par ESPA.*

ACTIVITE PROPOSEE PAR L'ARTISTE ESPA ET VOTRE JOURNAL 97150



POUR LA CARAPACE:  
INSPIRE TOI DES TORTUES  
QUE TU PEUX CROISER  
SUR SAINT MARTIN  
TORTUE VERTE, LUTH...



# SAINT MARTIN

